Commission Régionale Féminine

SAISON 2025 / 2026

PROCÈS-VERBAL N°27

Réunion du mardi 03 février 2026

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7** jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de **3** jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - SENIORS FEMININS

Finale :
La commission informe les clubs concernés que la finale de cette compétition se déroulera :
Date : mercredi 06 mai 2026.
Coup d'envoi : 20h30.
Lieu : Stade Maurice Baquet (pelouse naturelle) ; 2 rue des graviers 78280 GUYANCOURT.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

Régional 2

53402405 ELANCOURT OSC 1 / POISSY FC 1 du 14/02/2026.
La Commission reste en attente du terrain de repli neutre situé en dehors de la ville d'ELANCOURT.
Elle invite le club d'ELANCOURT OSC à transmettre le nom du terrain de repli accompagné du justificatif de mise à disposition du terrain par le propriétaire des installations

Autre match concerné :
53402415 ELANCOURT OSC 1 / SARCELLES AAS 2 du 21/03/2026.

Régional 3

Poule F
54741547 MUREAUX OFC 1 / PLAISIROIS FO 1 du 07/02/2026.

La Commission prend connaissance du compte rendu de la Commission Régionale Médiation Prévention Education du mercredi 28/01/2026 et reporte le match au samedi 07/03/2026 à 10h00 sur le terrain d'honneur du stade Léo Lagrange des MUREAUX.

Poule G

54742252 ST BRICE FC 1 / FC2M 1 du 07/02/2026.

Demande de ST BRICE FC pour avancer le match à 13h30.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de FC2M à transmettre au plus tard le vendredi 06/02/2026 – 12h00.

Poule J

54743570 PARIS XIII ES 1 / PUC 2 du 07/02/2026.

54743594 PARIS XIII ES 1 / MONTREUIL FC 1 du 28/03/2026.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du stade de la Tour aux Parachutes suspendant sa décision de classement de cette installation.
Elle invite le club de PARIS XIII ES à proposer un terrain de repli.

U18F – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2ème et dernier rappel :
Régional 3 – poule D – 54741032 AB ST DENIS 1 / AF ARNOUVILLE 1 du 24/01/2026.
La Commission demande à AF ARNOUVILLE de confirmer le résultat de ce match.

Régional 3 – poule J – 54743565 VILLIERS SUR MARNE ES 1 / FC ROMAINVILLE 1 du 24/01/2026.
La Commission demande à FC ROMAINVILLE de confirmer le résultat de ce match.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - U15F

Le tirage au sort des 1/8èmes de Finale aura lieu le vendredi 06/02/2026.

1/16èmes de Finales :

55405617 PARIS ST GERMAIN FC 1 / VGA ST MAUR FF 1 du 31/01/2026 .

Lecture du courriel de PARIS ST GERMAIN FC indiquant un problème de transmission de la FMI.
La Commission après lecture du courriel de l'arbitre officiel enregistre le résultat suivant : 6-0 en faveur du PARIS ST GERMAIN FC et la prend note de la composition de l'équipe du PARIS ST GERMAIN FC.
Elle demande à VGA ST MAUR FF de transmettre la liste des joueuses et staff ayant pris part à ce match (en précisant les numéros de licences).

Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF – U15F					
PARIS ST GERMAIN FC 1		6	Date : 31/01/2026		
VGA ST MAUR FF 1		0			
	PARIS ST GERMAIN FC 1			VGA ST MAUR FF 1	
1	BENDILMI Sarah		1		
2	MOREAU Emy		2		
3	DIOP Lina - avt		3		
4	KEITA Mmah Maeva - avt		4		
5	KONE Aicha		5		
6	CHARRON AMEUR Alya - avt		6		
7	COULIBALY Amy		7		

8	LEBO FUFU Anna	
9	BEBEL	
10	TRAORE CHAMAND Tissiana	
11	NKOSI Divine	
12	POUILLARD Marie	
13	ELVIRA VIUDEZ Merce	
14	DIABATE Dialy Fily	
	ENCADREMENT	
	E	BRETEGNIER Coralie
	A	OTH Jennifer

8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
	ENCADREMENT	
	E	

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 2

Poule B

53402660 SARCELLES AAS 2 / SALESIENNE DE PARIS 1 du 17/01/2026.

La Commission rappelle au club de SARCELLES AAS qu'il y a déjà eu 2 rappels pour la transmission de la liste des joueuses et staff ayant pris part à ce match suite au problème de transmission avec la FMI.
Elle réitère sa demande (dernier rappel)

Championnat Régional 2 – U15F – poule B				
SARCELLES AAS 2		2	Date : 17/01/2026	
SALESIENNE DE PARIS 1		4		
	SARCELLES AAS 2			SALESIENNE DE PARIS 1
			1	MARTIN Margaux
			2	ROSE Rachel
			3	SANZ Gabrielle
			4	LEBLANC Félicie
			5	MARRON Jeanne
			6	SELLAM Anouchka
			7	VIRLOUVET Ninon (Capitaine)
			8	TAUPIN Flore
			9	SANZ Josephine
			10	TRIGANO Josephine
			11	ABDELFETTAH Yasmine
			12	MADAULE Louise
			13	CLAERR Pauline
			14	CIMMATI Capucine
	ENCADREMENT			ENCADREMENT
	E			E ROPARTZ Jérôme
	D			

53402668 SOLITAIRE PARIS EST 1 / RC ST DENIS 1 du 07/02/2026.

Demande de SOLITAIRE PARIS EST pour avancer le match à 13h00 au Stade Jules Ladoumègue N° 2 à PARIS.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord du RC ST DENIS à transmettre au plus tard le vendredi 06/02/2026 – 12h00.

Régional 3

Poule A
54733616 VILLABE ES 1 / MENNECY CS 1 du 24/01/2026.
Lecture de la feuille de match, forfait non avisé de MENNECY CS.

Poule B
54733747 ULIS CO 1 / VOLTAIRE CHATENAY MALABRY 1 du 24/01/2026.
Match non joué.
Reprise de dossier,
La Commission,
Pris connaissance du courriel explicatif des ULIS CO,
Considérant que le coup d'envoi du match était prévu à 14h00,
Considérant que le club de VOLTAIRE CHATENAY MALABRY a refusé de jouer cette rencontre en raison de l'indisponibilité du terrain n°3 du stade JM Salinier des ULIS à l'heure du coup d'envoi,
Considérant que le club des ULIS CO indique que l'indisponibilité du terrain est liée à un retard dans l'enchainement des rencontres précédentes et qu'un terrain de repli a été proposé dans le même complexe,
Considérant que le club de VOLTAIRE CHATENAY MALABRY précise que le terrain proposé n'était pas praticable et transmet des photos sur lesquelles on peut lire « terrain interdit »,
Considérant que le non-déroulement de cette rencontre est de la responsabilité des ULIS CO,
Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF,
Par ces motifs,
Donne match perdu par pénalité aux CO ULIS (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain à VOLTAIRE CHATENAY MALABRY (3pts ; 0 but).

U15F – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2ème et dernier rappel :
Régional 2 – poule B – 53402663 RC SAINT DENIS 1 / ENT. ESSG-FCSAM 1 du 24/01/2026.